

Toulouse le 30/07/21

Communiqué de presse

La réutilisation des eaux usées Une des solutions de la lutte contre le changement climatique

Le bassin Adour-Garonne, et plus largement les territoires des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, sont confrontés à d'importants enjeux en matière de ressource en eau. On estime notamment le déficit actuel en eau de 200 à 250 millions de m3 pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne.

La réutilisation des eaux non conventionnelles (eaux usées traitées, eaux pluviales, eaux grises, eaux d'exhaure, etc.) est une des solutions, qui, si elle ne se substitue pas aux mesures d'économies d'eau, permet de répondre pour partie aux pénuries d'eau et de lutter localement contre les effets du changement climatique dans une approche d'Économie Circulaire de l'Eau.

Un appel à projets ouvert jusqu'en mars 2022

L'objectif affiché en 2019 lors des Assises nationales de l'Eau est de tripler d'ici 2025 le volume d'eaux non conventionnelles réutilisées. Pour l'atteindre, les Régions Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, l'ARS et la DREAL Occitanie (au titre du PRSE*) ainsi que l'agence de l'eau Adour-Garonne lancent, dans le cadre de l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne, un appel à projets de 8M€ afin de faire émerger des projets intégrés de réutilisation des eaux, tout en maintenant le niveau des exigences sanitaires adapté. Cet appel à projet contribuera à atteindre plusieurs objectifs :

- lutter contre les déficits hydriques au niveau local en contribuant à maintenir certains usages dans des cadres réglementaires/normatifs déterminés et à réduire les conflits d'usages dans un contexte de changement climatique et d'accroissement de la population, tout en satisfaisant les besoins des milieux aquatiques ;
- économiser les ressources en eau à haute valeur ajoutée : notamment pour la production d'eau potable, les ressources patrimoniales ;
- **limiter les résiduels de contaminants rejetés** dans les milieux : microbiologie, micropolluants, azote et phosphore.
- valoriser les eaux usées traitées comme une ressource supplémentaire en nutriments azote et phosphore, apportant un début d'alternative aux engrais de synthèse et de réponse à l'épuisement du stock mondial de phosphore.

Que sont les eaux non conventionnelles ?

Eaux usées urbaines traitées issues de station d'épuration domestiques, industrielles, eaux d'exhaure, eaux pluviales, eaux grises dans le bâtiment, etc. y compris des eaux hors cadre de la réglementation, si un avis favorable des autorités compétentes des services de l'État est rendu.

De nombreux usages pour les eaux non conventionnelles :

L'irrigation agricole, l'arrosage des espaces verts et des golfs (usages réglementés), l'alimentation de milieux (soutien d'étiage, zones humides, etc.), la recharge de nappe, le nettoyage urbain et le curage des réseaux, le rafraîchissement urbain, les usages industriels, la lutte contre les incendies, le développement de zones de biodiversité, la création de zones vertes, la production indirecte d'eau potable.

* Plan Régional Santé Environnement

Contacts:

Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Ariette SOURZAC : ariette.sourzac@eau-adour-garonne.fr / 05.61.36.36.60

Eric GOUZENES: eric.gouzenes@eau-adour-garonne.fr

Région Occitanie:

Laurent BERTHELOT: laurent.berthelot@laregion.fr / 05 61 33 53 80

Etienne COMBES: etienne.combes@laregion.fr / 05 61 39 65 99

Région Nouvelle-Aquitaine :

Rachid BELHADJ: rachid.belhadj@nouvelle-aquitaine.fr / 05 57 57 02 75